

# POLITIQUE DE SÉCURITÉ DES CHAUFFEURS

Conduite responsable, prévention et réponse aux incidents

|                   |                                          |
|-------------------|------------------------------------------|
| Version           | 1.0                                      |
| Entrée en vigueur | 25 août 2026                             |
| Entité            | Deggo Technologies SASU - Dakar, Sénégal |
| Langue            | Français                                 |

Cette politique définit les obligations de sécurité des chauffeurs partenaires Deggo et les situations dans lesquelles une course doit être refusée, interrompue ou signalée.

# 1. Principes obligatoires

Le chauffeur reste responsable de sa conduite, du respect du Code de la route et de l'état du véhicule. Aucune instruction d'un passager, de Deggo ou d'un tiers ne justifie une conduite illégale ou dangereuse.

- Permis valide et adapté à la catégorie du véhicule.
- Sobriété complète pendant la conduite.
- Téléphone fixé sur un support; aucune manipulation dangereuse.
- Ceinture portée et demandée aux passagers lorsque le véhicule en est équipé.

# 2. Avant la connexion

Avant de se mettre en ligne, le chauffeur vérifie les freins, pneus, feux, ceintures, rétroviseurs, essuie-glaces, avertisseur, niveau de carburant ou d'énergie et propreté générale.

Il ne se connecte pas s'il est fatigué, malade, sous traitement altérant la vigilance, sous l'influence d'alcool ou de drogue, ou si le véhicule présente une défaillance.

# 3. Prise en charge et identité

- Utiliser uniquement le véhicule et le compte approuvés par Deggo.
- Marquer l'arrivée seulement au bon point et dans un emplacement sûr.
- Vérifier le passager sans exiger de donnée inutile.
- Ne jamais démarrer la course ni saisir le code avant la présence réelle du passager.
- Refuser un nombre de passagers supérieur à la capacité autorisée.

# 4. Conduite et itinéraire

Le chauffeur respecte les limitations, distances de sécurité, priorités, règles de stationnement et consignes des autorités. Il choisit un itinéraire raisonnable et explique tout détour important lié à la circulation, à la sécurité ou à une demande acceptée.

Les appels et messages sont traités uniquement à l'arrêt, sauf utilisation vocale légale et non distrayante.

# 5. Droit de refuser ou d'interrompre

Le chauffeur peut refuser ou interrompre une course en présence d'une menace, d'une arme, d'un comportement violent, d'un lieu inaccessible ou illégal, d'un objet dangereux, d'une urgence médicale ou mécanique, ou de toute situation créant un risque sérieux.

Le refus ne doit jamais être discriminatoire. Après interruption, le chauffeur se place en sécurité et contacte les autorités ou Deggo selon la gravité.

# 6. Accident et incident

- S'arrêter sans créer de danger supplémentaire.
- Protéger les personnes et contacter les secours compétents.
- Ne pas déplacer un blessé sauf danger immédiat.
- Échanger les informations obligatoires et coopérer avec les autorités.
- Informer Deggo dès que possible et ne pas reprendre les courses avant confirmation de sécurité.

# 7. Contrôle, suspension et recours

Deggo peut demander des documents, procéder à une vérification ou suspendre temporairement l'accès après un incident sérieux. Toute décision durable doit être motivée et peut faire l'objet d'un réexamen selon les procédures Deggo.

Ce document constitue une politique opérationnelle de Deggo Technologies SASU. Il complète les conditions générales, la politique de confidentialité et les règles affichées dans l'application. Les dispositions impératives du droit sénégalais prévalent. Une validation par un conseil juridique qualifié au Sénégal est recommandée avant publication contractuelle.

**FIN DU DOCUMENT**